

Tableau des pénalités 2019-2020

	Prix unitaire	Pénalités	Prix total
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40,99 kg, avec dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40,99 kg, sans dispositif de transport**	30 €	10 € par dépassement constaté sur une société de chasse	40 € pour le 1er dépassement
Prélèvement d'un mâle de plus de 40,99 kg avec un point disponible	40 €	0 €	40 €
Prélèvement d'un mâle entre 41 et 50,99 kg sans points	40 €	0 €	40 €
Prélèvement d'un mâle supérieur à 50,99 kg sans point*	40 €	75 €	115 €
Prélèvement d'une femelle entre 41 et 50,99 kg avec un point disponible	40 €	0 €	40 €
Prélèvement d'une femelle entre 41 et 50,99 kg sans points	40 €	0 €	40 €
Prélèvement d'une femelle de plus de 50,99 kg avec deux points disponibles	40 € X 2	0 €	80 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50,99 kg avec seulement 1 point disponible	40 € X 2	0 €	80 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50,99 kg sans point*	40 € X 2	150 €	230 €

* signalement éventuel à l'ONCFS

** Pénalités qui se cumulent au fil des dépassement (Exemples : au 1er dépassement de sanglier inférieur à 40kg, la pénalités est de 10€, au second dépassement, la pénalités est de 20€, au troisième dépassement, la pénalités est de 30€, etc...).